

Avis émis par
le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de l'Ain

Réunion du 13 juin 2017

Avis	Suites données par l'administration
<p>Avis n°1 :</p> <p>Considérant l'importance et l'urgence du dossier sur le laboratoire de chimie du lycée Lalande pour la santé et la sécurité des usagers, le CHSCTD de l'Ain demande qu'on porte à sa connaissance les devis relatifs aux deux solutions envisagées par la Région.</p>	<p>Après étude de faisabilité, la région a opté pour la restructuration de l'ensemble du secteur chimie du lycée.</p> <p>Le proviseur a été destinataire d'un courrier d'information en ce sens.</p> <p>Les travaux devraient débuter en septembre 2017.</p>
<p>Avis n°2 :</p> <p>Le CHSCT 01 agit pour réussir l'inclusion, pour faire reconnaître l'engagement des personnels et entendre les besoins quand les difficultés se cristallisent. Il interpelle donc l'administration sur les améliorations nécessaires pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, notamment en mettant en place des actions de formation des collègues accueillant ces élèves dans leurs classes et des collaborations renforcées avec les professionnels de la santé.</p>	<p>Un module de formation concernant le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) est inscrit dans les stages de formation initiale et continue des directeurs d'école.</p> <p>Pour le 1^{er} degré, des actions de formation concernant la prise en charge et les outils pratiques sont mises en place à l'initiative des circonscriptions.</p> <p>Des actions du même type sont inscrites au Plan Académique de formation.</p> <p>Les services de l'ASH et les services médicaux se tiennent à disposition pour répondre aux demandes d'aide particulières concernant la prise en charge des EBEP.</p>
<p>Avis n°3 :</p> <p>Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté que l'absence de poste de principal-adjoint avait un impact négatif sur les conditions de travail de tous les personnels, et ce, dans un contexte d'augmentation continue des effectifs d'élèves accueillis. Le CHSCT de l'Ain demande donc la création d'un poste de principal-adjoint au collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux.</p>	<p>Au regard de l'effectif des élèves accueillis au collège Antoine Chintreuil et de sa situation hors réseau d'éducation prioritaire, et en tenant compte d'un contexte contraint, la nomination d'un adjoint au chef d'établissement ne rentre pas dans les critères académiques prioritaires.</p>

<p>Avis n°4 :</p> <p>Dans le cadre de la visite du collège Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux, jeudi 30 mars 2017, le CHSCT de l'Ain a constaté, pour les personnels comme pour les élèves, des conditions de travail dégradées, dues à la vétusté et à l'exiguïté des locaux. Aujourd'hui, l'établissement n'est plus adapté à l'accueil d'effectifs d'élèves en constante augmentation. Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur d'alerter la collectivité propriétaire sur cette situation.</p>	<p>Le Conseil départemental a été interpellé lors du CDEN du 27 juin 2017 sur les difficultés de fonctionnement du collège A. Chintreuil liées à la spécificité des bâtiments.</p>
<p>Avis n°5 :</p> <p>Considérant l'utilité des deux préfabriqués au collège Chintreuil de Pont de Vaux qui est trop petit, considérant leur mauvaise isolation sonore, considérant leur humidité et les fuites d'eau, le CHSCTD de l'Ain se prononce pour que l'IA-DASEN intervienne auprès de la collectivité compétente pour qu'ils soient remplacés dès la rentrée 2017 par des préfabriqués neufs, chauffés, isolés, connectés à internet, équipés pédagogiquement et sécurisés.</p>	<p>La représentante de la collectivité territoriale au CDEN s'est dite attentive à la situation du collège A. Chintreuil. Une réflexion est engagée concernant l'installation de structures préfabriquées plus fonctionnelles.</p>
<p>Avis n°6 :</p> <p>Considérant l'augmentation des effectifs au collège Chintreuil de Pont de Vaux, considérant l'impossibilité d'agrandissement compte tenu de la situation en centre-ville, considérant l'utilisation des salles à flux tendu, le CHSCTD de l'Ain du 13/06/2017 demande à l'IA-DASEN de saisir la collectivité territoriale compétente pour étudier le calendrier et les modalités de la construction d'un nouveau collège à Pont de Vaux.</p>	<p>Dans le cadre du programme pluriannuel des opérations de construction, restructuration et rénovation lourdes, le Conseil départemental a acté la construction du collège de Briord et du collège de Saint-Didier de Formans. A moyen terme, les priorités sont axées sur d'autres établissements en forte tension structurelle et démographique.</p>